

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation des chasseurs Association de chasse Le Col Vert

Samedi 2 juin 2012 ; 15 h 00.

Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique

Présents :

RAMATHON Charles – Président de l'association Col Vert

MURANO Philippe – Vice-président de l'association Col Vert

GUONIER Ernest – Secrétaire de l'association Col Vert

VITALIEN Maurice – Trésorier de l'association Col Vert

BASETTO DE SOUZA Christian

LOUISOR Marc-Laurent

NALRY Fred

PHILIPPS Clyde

RAMATHON David

BOUDRY Sébastien – Impact Mer

DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer

Déroulement

La réunion débute par les salutations d'usage et le mot de bienvenue du Président de l'association de chasse le Col Vert.

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact-Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'objectif de cette rencontre, **d'informer et de consulter les chasseurs sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa.**

Les modalités de la concertation sont présentées : des réunions similaires ont lieu avec chaque type d'acteur et au sein de chacune des associations de chasse. L'ambition de la concertation est d'impliquer les acteurs dans la mise en place de règles d'usage de l'espace. A l'issue des réunions d'information – consultation, une concertation globale sur la chasse réunira un représentant de chacune des associations, ou les propositions communes seront examinées.

Le processus est transparent ; un compte rendu de chacune des réunions d'information consultation, concertation des différents acteurs est établi et après validation, consultable sur un site internet du PNRM (lien pour information) <http://partage.mescontenus.orange.fr/n/6642/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQH0VSeITK/>

Elle présente une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage. Elle présente les éléments de caractérisation de l'activité chasse.

Elle insiste sur l'importance de la concertation et de la prise en compte des activités des acteurs.

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

La consultation des acteurs se fait sous forme de questions ouvertes.

- Avifaune

Le passage des oiseaux migrateurs est soumis à de forte variabilité car le chemin de migration diffère selon les conditions météorologiques.

Les espèces chassées sont le plus souvent limicoles ainsi que des tourterelles et des canards ; toutefois les espèces d'oiseaux à tirer ne sont pas choisis car leur présence est variable selon le temps, la marée et la lune. De plus, les oiseaux ne se posent que sur des terrains entretenus qui sont de moins en moins fréquents.

Les chasseurs s'inquiètent de l'utilisation qui pourrait être faite du carnet de prélèvement ; il est perçu comme un moyen de connaître le nombre d'oiseaux tués sur chaque zone de chasse qui conditionnerait le renouvellement du bail et la superficie de la zone chassable.

- Zone tampon

Le Col Vert possède une zone tampon d'un peu plus de 5 hectares sur le lot de chasse, où la chasse est interdite mais où l'association exerce un rôle de gardiennage.

Les chasseurs présents sont d'accord pour une pérennisation de cette zone tampon.

- Déplacement des chiens

Le transport des chiens s'effectue essentiellement par voiture mais pour arriver jusqu'à la parcelle, les chiens sont tenus en laisse.

Les chasseurs du Col Vert présents sont d'accord pour tenir leurs chiens en laisse dans la zone de réserve.

- ⇒ tenir les chiens en laisse dans la zone de la réserve naturelle régionale, en dehors des lots de chasse

- Implication dans le projet de réserve régionale

Les membres de l'association du Col Vert respectent le milieu en ne laissant aucun déchet sur leur terrain. De plus, l'association possède une zone tampon interdite à la chasse où elle exerce un rôle de gardiennage.

Pour participer à des actions d'information auprès du public, le Col Vert souhaiterait que l'accès au terrain de chasse soit facilité sur la rive gauche de la Lézarde car il est difficile actuellement. Il serait intéressant d'aménager l'accès pour permettre au public de découvrir plus facilement l'activité de la chasse.

- Développement d'un partenariat avec l'organisme gestionnaire

Les adhérents du Col Vert présents à la réunion seraient d'accord pour participer au développement d'actions communes avec l'organisme qui aura en charge la gestion de la réserve :

- Suivi et comptages d'oiseaux pour des programmes scientifiques
- Action d'information du public
- Echanges de données (plan cynégétique)
- Participation de l'organisme gestionnaire à l'élaboration du plan de chasse

L'association de chasse souhaite participer avec l'organisme gestionnaire à la vie de la réserve.

- Formations de reconnaissance de certaines espèces (limicoles)

Le principe d'identifier les espèces avant de les tirer étant intéressant, une formation ne pourrait être que bénéfique pour la culture générale, bien que les chasseurs connaissent déjà bien les espèces. Cette formation devrait présenter les caractéristiques visuelles mais également le chant de certaines espèces.

⇒ participation à des formations ornithologiques

- Impacts des différentes activités

La zone de chasse du Col Vert étant proche d'une zone d'activités, des pollutions sont observées (hydrocarbures, produits chimiques, etc...). De plus, des déversements d'hydrocarbures sont remarqués en provenance de la casse ainsi que des déversements d'eaux de lavage de voiture de la voirie. Les chasseurs souhaitent qu'un contrôle plus rigoureux soit exercé sur les industries situées sur les berges de la Lézarde.

Ils sont préoccupés par un développement potentiel excessif de l'activité kayak qui pourrait être préjudiciable pour le milieu (nuisance sonore, excursions nocturnes, soulèvement de la vase) et qui peut déranger les oiseaux nicheurs. Il est donc important de gérer les circuits qu'empruntent les kayakistes. Les chasseurs du Col Vert sont inquiets de la sur fréquentation du site que pourrait engendrer la création d'une réserve.

La pêche du mantou ne leur paraît pas excessive car limitée dans le temps.

- ⇒ agir sur les bassins versants, en synergie du contrat de baie de Fort-de-France
 - ⇒ sensibiliser les entreprises qui sont dans la zone tampon à l'impact de leurs rejets dans le milieu
 - ⇒ mettre en place une labellisation d'entreprises écotouristiques partenaires de la réserve afin d'éviter une surfréquentation de la zone ; identifier leurs parcours
- Perception du projet

Les personnes présentes sont globalement favorables au projet mais ne souhaitent pas un développement trop important de l'éco-tourisme au détriment de la chasse.

Elles s'inquiètent d'une évolution dans le temps plus stricte de la réglementation de leur activité et ne souhaitent pas une réduction des terrains de chasse. Elles souhaitent une pérennisation de leur activité sur le long terme.

Un article stipulant : « La chasse est interdite sur le territoire de la réserve naturelle régionale, en dehors des zones de chasses actuelles prévues à cet effet où elle s'exerce selon la réglementation en vigueur » conviendrait.

L'importance du maintien dans le temps de tous les types d'acteurs au sein du comité de gestion de la réserve naturelle régionale est soulignée.

Les chasseurs présents sont globalement favorables à une protection du milieu si les activités actuelles sont maintenues à leur niveau, que certaines ne se développent pas au détriment d'autres et qu'elles s'exercent dans un respect mutuel.

Une réunion de concertation regroupant un représentant de chacune des associations de chasse permettra de recueillir les points de convergence et de divergence sur les différentes propositions émises afin d'aboutir à un consensus.

La réunion se termine à 17 h.